



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 31 mai 2022

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie – Elargissement de la voirie – Aménagement d'un trottoir à la place d'un talus, Rue Guillaume Maréchal à 4453 VILLERS-St-SIMEON ;
En vertu du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme (PU.2021/013) en cause implique une modification du tracé de voirie en aménageant un trottoir à la place d'un talus. Le Conseil est amené à accepter cette modification du tracé de voirie et à approuver le plan de délimitation.
3. - Modification du tracé de voirie – Déclassement du sentier n° 18 à 4450 JUPRELLE ;
En vertu du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisation Pur.2021/001 implique la suppression du sentier n° 18 à 4450 JUPRELLE. Le Conseil est amené à prendre connaissance des réclamations et à accepter cette suppression.
4. - Acquisition d'un chargeur télescopique avec reprise d'un ancien véhicule - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 97.138,80 €.
5. - Marché de Fournitures - Acquisition de caveaux dans les cimetières de la commune de Juprelle - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 26.172,30 €.
6. - Marché de Fournitures - Acquisition de deux véhicules pour le Service Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 87.917,80 €.
7. - Déclassement du Minibus RENAULT MASTER ;
Si le Conseil l'accepte, la commune déclassera un minibus du service travaux.
8. - UVCW - Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points constituant l'ordre du jour de l'assemblée dont objet. .
9. - OTW - Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
10. - Intradel - Assemblée générale ordinaire du jeudi 23 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
11. - ETHIAS - Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.

12. -ETHIAS - Assemblée générale annuelle ordinaire du 9 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
13. -ECETIA - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
14. -A.I.D.E. – Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
15. -Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs SCRL – Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2022 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
16. -NEOMANSIO - Assemblée générale ordinaire du jeudi 30 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
17. -Personnel communal - Statut pécuniaire du personnel communal – Chapitre II – Barèmes – Article 23 – Intégration de l'échelle barémique D4 ouvrier qualifié ;
L'évolution de carrière ouvrier qualifié D3 vers D4 existant dans le statut administratif, il a fallu actualiser le statut pécuniaire.
18. -Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Lantin à partir du 03 mai 2022 – Ratification ;
La population maternelle à l'école de Lantin compte 72 élèves régulièrement inscrits après le comptage réalisé le 02 mai 2022 à la dernière heure de cours : on a donc 4 emplois.
19. -Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Fexhe-Slins à partir du 03 mai 2022 – Ratification ;
La population maternelle à l'école de Fexhe-Slins compte 62 élèves régulièrement inscrits après le comptage réalisé le 02 mai 2022 à la dernière heure de cours : on a donc 3.5 emplois.
20. -Enseignement communal - Déclaration de vacance d'emplois au 15 avril 2022 en vue de nominations définitives – Ratification ;
A la date du 15 avril, le P.O. doit déclarer vacant les emplois qui pourront être conférés à la nomination définitive si ceux-ci sont toujours vacants au 01er octobre suivant.
21. -Personnel communal – Réserve de recrutement - Service Urbanisme - Employé(e) communal(e) administratif(ve) D6 - Appel public et programme des épreuves ;
Fixation des conditions de recrutement pour le Service Urbanisme.
22. -Personnel communal – Réserve de recrutement - Service Urbanisme - Employé(e) communal(e) administratif(ve) D6 - Désignation du jury ;
Désignation des membres du jury pour les épreuves écrites et orale du recrutement dont objet.
23. -Personnel communal – Statut administratif du personnel communal - Recrutement & Conditions particulières de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière – Mise à jour ;
Mise à jour des conditions de nationalité & d'âge de recrutement. Modification de certaines conditions de formation pour évolution de carrière.

24. -Personnel communal – Cadre du personnel – Fixation ;

Mise à jour du cadre du personnel communal.

25. -Subvention Commune d'Oupeye dans le cadre de la Fête du Cramignon du 21/05/2022 (moins de 2.500,00 €) ;

L'octroi de subventions étant de la compétence exclusive du Conseil communal, la demande de la commune d'Oupeye pour la Fête du Cramignon est dès lors soumise pour approbation.

Huis clos